

Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 42

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Du point de vue de la mensuration officielle, les mois passés ont été fortement marqués par les activités autour du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Des «Info-Regio DMAV» ont été organisées dans huit villes réparties dans toute la Suisse. Ces manifestations d'information sur le nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle peuvent être qualifiées de véritable succès. Le fait que «la Confédération» – c'est-à-dire nous, l'Office fédéral de topographie swisstopo – soit venue à la rencontre des spécialistes du terrain et se soit prêtée directement aux questions et aux discussions des nombreux participants a été très apprécié. Les travaux de mise en œuvre du DMAV n'en sont qu'à leurs tous débuts et, dans ce contexte, l'information revêtira également une très grande importance dans les mois et les années à venir.

Une question qui a été posée à plusieurs reprises lors des Info-Regio DMAV est celle de savoir dans quelle direction la mensuration officielle va évoluer. Le DMAV et les bases juridiques révisées ont permis de créer les bases nécessaires permettant une vraie évolution de la mensuration officielle. La direction à prendre et la vision de la Mensuration Officielle Suisse seront étudiées en 2024 avec la participation des cantons et de tous les autres acteurs de la mensuration officielle. Il s'agira de prendre également en compte les développements liés à l'arrivée des géoregistres.

Les choses ont également bougé dans le domaine du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF): La consultation, lancée auprès des cantons et des services fédéraux compétents, sur la stratégie et le plan de mesures 2024–2027 – les deux documents ont été brièvement présentés dans la dernière édition du «cadastre» – n'a pas donné lieu à des modifications importantes. Rien ne s'oppose donc à leur approbation par la conseillère fédérale Viola Amherd cet été. L'un des axes de la stratégie est la préparation du développement du cadastre RDPPF. Dans ce contexte, une grande enquête est prévue auprès de tous les organismes impliqués dans le cadastre RDPPF. Elle doit permettre d'évaluer le rapport entre les coûts et les avantages liés à une éventuelle intégration dans le cadastre RDPPF de restrictions générales et abstraites.

Un troisième thème essentiel du cadastre est le cadastre national des conduites, qui monte gentiment en puissance. Ici, les premières décisions ont été prises concernant le contenu et l'accès aux informations. Les bases juridiques nécessaires ont été élaborées par un groupe de travail paritaire. Le projet de modification de la loi sur la géoinformation sera vraisemblablement mis en consultation publique à la fin de cette année.

Comme vous le voyez, les choses bougent dans le domaine du cadastre! Je vous souhaite une lecture passionnante.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo, Wabern